



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 07 mai 2024

Le mardi 07 mai 2024, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le lundi 29 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Bertrand MERLIN, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représentés

Mme Laëtitia LAURENT donne pouvoir à M. Arnaud GLABIEN, Mme Cathy DELPLANQUE donne pouvoir à Mme Martine PINHEIRO.

Absente excusée

Mme Stéphanie BLONDEL.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire 2024-2026

Par délibération en date du 12 avril 2024, le Conseil communautaire a créé une enveloppe de fonds communautaire d'investissement solidaire (FCIS) permettant, sur une période de 3 ans (2024-2026) aux communes de moins de 5 000 habitants de financer des projets d'investissement figurant aux chapitres 20 – 21 et 23. Étant précisé que ce fond est destiné à toute commune membre de Douaisis Agglo dont la population est inférieure à 5 000 habitants.

Considérant que ce fonds permet de financer, à 40 %, sur un montant de 450 000 euros d'investissement : soit un fond s'élevant à 180 000 €.

Vu la délibération n°2024.02745 en date du 27 mars 2024, par laquelle le Conseil municipal approuvait les travaux de voirie pour les rues Philippe Antoine Merlin, Pierre Wautriche, GrosJean, du Château et de Brunémont pour un montant total de 275 465,65 €.

Sur proposition d'affectation d'une partie de l'enveloppe pour l'année 2024 :

Travaux HT :

- Rue du château = 12 346,00 € HT
- Allée Pierre Wautriche = 10 296,00 € HT
- Rue Philippe Antoine Merlin = 126 671,75 € HT
- Rue de Brunémont = 37 466,00 € HT

Financement :

- Rue du château = 4 938,40 € HT - 40 %
- Allée Pierre Wautriche = 4 118,40 € HT - 40%
- Rue Philippe Antoine Merlin = 50 668,70 € HT - 40%
- Rue de Brunémont = 14 986,40 € HT - 40 %

Soit un total pour les travaux de voirie de 74 711,90 €

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- D'affecter une partie du FCIS 2024-2026 comme suit :

TRAVAUX	HT	HT	TAUX
Rue du Château	12 346,00 €	4 938,40 €	
Allée Pierre Wautriche	10 296,00 €	4 118,40 €	
Rue P.A. Merlin	126 671,75 €	50 668,70 €	
Rue de Brunémont	37 466,00 €	14 986,40 €	
Total	186 779,75 €	74 711,90 €	40 %

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution de la présente décision.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PARTICIPE PAS : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Publié le : 21/05/2024 Transmis au contrôle de légalité le : 21/05/2024
--